

# ASSEMBLEE NATIONALE DU BENIN

Hôtel Azalaï Bénin, 15-16 février 2018, Cotonou - Bénin

## Séminaire parlementaire sur le thème

Réforme du système partisan : PROPOSITION DE LOI PORTANT  
CHARTRE DES PARTIS POLITIQUES EN REPUBLIQUE DU BENIN

## Communication Principale

### ANALYSE CRITIQUE SUR LA NOUVELLE CHARTRE DES PARTIS POLITIQUES AU BENIN

Par

**Dr. Ir. Gilles Expédit GOHY, M.A.**

*Sociologue Démographe & Politologue*

*Spécialiste en Prospective, Genre, Gouvernance & Démocratie*

*Enseignant-Chercheur à l'ENEAM - U.A.C*

*Cotonou (Bénin)*

*Téléphone : (229) 97299476 ; 95569966*

*e-mail : [gohygilles@yahoo.fr](mailto:gohygilles@yahoo.fr)*

#### Plan de présentation

|  |    |
|--|----|
| Introduction   | 2  |
| 1. Situation et Clarification conceptuelle                 | 2  |
| 1.1. Parti politique                                       | 2  |
| 1.2. Système partisan                                      | 5  |
| 2. Système partisan béninois : perspectives d'amélioration | 6  |
| Conclusion   | 7  |
| Bibliographie  | 7  |
| Annexe   | 10 |

Mots-clés : Bénin – Parti politique – Système partisan – Charte des partis politiques - Démocratie libérale

## **Introduction**

Toute proportion gardée, le Bénin est actuellement le seul pays francophone africain du sud-Sahara, de grande vitalité démocratique issue d'une Conférence des Forces Vives de la Nations (Conférence nationale) tenue du 19 au 28 février 1990. De fortunes diverses ailleurs, les efforts pour enraciner la démocratie après une Conférence nationale semblent placer, aux yeux des organisations internationales, ce pays dans le cercle restreint des pays démocratiques ou en voie de grande démocratisation avancée. Reflet de la représentation nationale, l'Assemblée nationale, toujours soucieuse de ses prérogatives fonctionnelles pour jouer sa partition dans le combat permanent de la consolidation de la démocratie au Bénin, met un point d'orgue au renforcement du système politique béninois, à travers le renforcement et l'amélioration du système partisan béninois.

Il s'agit, aujourd'hui, de permettre aux différents acteurs de la vie politique et de la société béninoise de réfléchir sur la problématique de l'animation de la vie publique au Bénin par les partis politiques, de leur permettre de se prononcer sur les propositions de réformes, notamment juridiques ; du système de partis politiques au Bénin et de dégager un consensus sur le contenu de l'avant-projet de loi sur la Charte des Partis Politiques au Bénin.

Réformer le système partisan béninois est donc une préoccupation majeure du Parlement du Bénin depuis l'incapacité de ce système à porter à la magistrature suprême un de ses membres. Notre communication participe de ce souci du Parlement béninois à œuvrer à l'enracinement de la démocratie au Bénin.

### **1- Situation et clarification conceptuelle**

Bourreau de la pensée unique au Bénin, sa démocratie libérale qui évolue résolument depuis la première Conférence Nationale en Afrique (Cotonou, 19 au 28 février 1990), y perçoit depuis quelques années, la nécessité d'insuffler un nouveau dynamisme à son système partisan qui, en plus d'un quart de siècle d'exercice, a montré ses limites, malgré des résultats fort savoureux : élections démocratiques tenues à termes échus sans effusion de sang ; l'adoption du jeu partisan comme modalité de vie du landernau politique béninois qui y tient fermement pour diverses raisons (stratégies de survie et de promotion sociale, ...). Elle doit désormais à son Parlement, l'initiative d'opérer les indispensables réformes nécessaires à la performance accrue de son système partisan. L'Assemblée nationale du Bénin œuvre ainsi à l'adoption de la nouvelle loi portant Charte des Partis Politiques au Bénin. Cette Charte et celle portant Statut de l'Opposition, de faible opérationnalité, constituaient un pan important de l'arsenal politico-juridique qui régit la vie politique béninoise riche d'autres pesanteurs et facteurs dirimants à la dynamique améliorée de la vie sociopolitique béninoise. Que représentent le parti politique et le système partisan dans cette communication ?

#### **1-1 Parti politique**

Prendre parti, c'est opter pour ; c'est accepter une position, une partie, un camp ; c'est aussi suivre une tendance, une direction. C'est aller vers une destination, un objectif. Appartenir à un parti, c'est alors adhérer à un creuset de réflexions et d'actions dont on a

accepté les options et les exigences, après en avoir compris les fondements et le cadre logique de référence.

La lecture croisée des articles 2 et 3 de la proposition de loi portant Charte des Partis Politiques au Bénin respectivement définis comme suit : « les partis politiques sont des groupements de citoyens, formés en vue de promouvoir et de défendre des projets de société et des programmes politiques dans le cadre de la Constitution du 11 Décembre 1990 et des lois subséquentes » (article 2) et article 3 : « les partis politiques expriment leurs objectifs et leurs idéologies dans des programmes politiques » donnent corps et substance au parti politique. Elle nous permet ainsi d'envisager l'analyse critique du système partisan béninois. Un parti politique est donc un regroupement de personnes fatalement opportunistes pour la conquête, l'exercice et la conservation du pouvoir politique.

## 1-2 Système partisan

"*Système partisan*" et "*paysage partisan*" sont des termes synonymes qui peuvent être indifféremment utilisés dans le texte pour traduire une même réalité. Système de partis (au moins deux) ou système partisan<sup>1</sup> est pris ici comme l'ensemble ordonné de relations dialectiques de pouvoir (actions et interactions tour à tour coopératives, antagoniques ou contradictoires/conflictuelles pour la conquête et la gestion du pouvoir d'Etat) suscitées et entretenues par les partis du marché politique en situation, dans ses jeux et enjeux, ses modèles et paradigmes (Gohy, 2015). Résultante de la compétition inter partisane – donc de *système dialectique* – le système partisan manifeste un vivre-ensemble structurant, une société politique en intégration et en effervescence, du fait des partis qui y cohabitent ou interagissent dans un cadre spatiotemporel déterminé par les contingences sociales (assiette sociale/clientèle du marché politique, courants idéologiques, prégnances socioculturelles, logiques interactives du pouvoir, ...)<sup>2</sup>.

Depuis les travaux pionniers de Lawrence Lowell à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, deux tendances polarisent le système partisan occidental qui déteint sur celui africain: le bipartisme (anglais/anglophone, notamment) et le multipartisme<sup>3</sup> (plus de deux partis agissants, comme en France)<sup>4</sup>.

Ces caractéristiques générales fournissent ainsi de précieux éléments d'appréciation du contexte béninois caractérisé par le fonctionnement d'un certain système multipartisan bourré de prédatons et d'opportunismes (Gohy, 2015b).

---

<sup>1</sup> - On doit à James Bryce la paternité du terme.

<sup>2</sup> - Cette définition élargit celle de Dézé & Sauger (2000) qui appréhende le système partisan comme un "ensemble structuré des interactions résultant de la compétition et de la coopération pour la conquête du pouvoir entre partis d'un système politique donné".

<sup>3</sup> - Le bipartisme est le système fondé sur la compétition entre deux partis à vocation majoritaire. Quant au multipartisme, c'est le système organisé autour du pluralisme partisan et caractérisé par la rareté de gouvernement majoritaire.

<sup>4</sup> - Le système partisan a essentiellement trois propriétés : i)- il désigne l'ensemble des relations et interactions entretenues par les partis politiques entre eux ; ii)- Ces relations peuvent être conflictuelles ou de coopération (dynamique inter partisane); iii)- les partis politiques optent pour l'une ou l'autre de ces stratégies dans le but de conquérir le pouvoir. Pour de plus amples détails, voir Gohy (2015b)

## **2- Système partisan béninois : perspectives d'amélioration**

Il demeure facile de créer un parti politique au Bénin : on glosa longtemps sur les partis familiaux, aux lendemains de la Conférence nationale.

Le nouveau projet de Charte des Partis Politiques doit pouvoir y mettre un terme. L'article 18 proposé par cette charte dispose ainsi que le nombre de membres fondateurs d'un parti politique ne doit pas être inférieur à cinquante (50) par commune. Il faut désormais 3850 membres fondateurs répartis dans les 77 communes du Bénin se voir autoriser la création d'un parti politique et ainsi participer légalement à l'animation de la vie politique béninoise. Il y a donc nécessité que de grands partis politiques se forment naturellement au gré de leurs affinités idéologiques spécifiques. Il serait inopérant d'en fixer un nombre : seules les conditions objectives à réunir pour en créer constitueront les éléments dissuasifs, barrière de la gabegie portée par le multipartisme intégral utile en son temps, mais actuellement dépassé pour un exercice démocratique porteur de développement national. Le système partisan béninois, dans son dimensionnement actuel (texture, structure), ne permet pas, par exemple, l'engagement citoyen porteur de la vitalité du système. Il ne favorise pas non plus la mobilisation idéologique, drain d'engagement militant.

Encore perçu comme un grenier circonstanciel à la disposition ou à l'engraissement du pseudo militant (Gohy, 2015b), le parti politique béninois doit pouvoir être le creuset formateur du type de citoyen attendu et le moule réalisateur de la vision partagée d'un projet de société spécifique.

L'idée de fixer un montant élevé au candidat à la charge suprême, pour décourager les candidatures farfelues connues dans un passé récent, subit la foudre de la Cour Constitutionnelle et ne prospéra point. Cette haute institution de la République déclara effectivement anticonstitutionnelle la volonté de l'Exécutif d'empêcher un quelconque citoyen d'exercer ses droits civiques. Il s'impose dès lors de chercher les voies et moyens pouvant permettre la bonne marche démocratique, l'affermissement de l'internalisation de la démocratie, tout en garantissant les libertés constitutionnelles. La puissante solution pouvant servir de rempart à toute dérive est fatalement celle d'une charte nationale qui balise l'exercice démocratique au grand bonheur de tous. Envisager un système partisan béninois où sont reines les stratégies de survie politiciennes, pour arnaquer librement ou gruger rondement ; qui encadre pourtant fermement le système politique béninois, apparaît d'emblée comme la seule solution durable.

Ce projet de charte, actuellement en étude, est si important, vu son importance nationale, qu'il a besoin qu'on en souligne les points principaux innovants. Ceci convaincra aisément de la nécessité de le soutenir jusqu'à son adoption.

La grande innovation dans la nouvelle charte des partis politiques au Bénin à adopter, est la création de l'Agence nationale d'enregistrement et de suivi des partis politiques (ANESP). Dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie administrative et de gestion, elle sera placée sous l'autorité directe du Président de la République (article 11 de la proposition de loi).

Sa valeur est immense : avec le parapluie présidentiel, cette agence bénéficie d'emblée de la volonté politique affichée de l'Exécutif à jouer franchement le jeu démocratique. Aucune volonté de caporalisation n'est normalement soupçonnable ; seul le souci d'efficacité doit être salué ici. En effet, l'absence de moyens de fonctionnement des structures d'organisations des élections souvent due aux retards dénoncés de mises à disposition de ressources financières sera hors de propos. Les activités attendues devront pouvoir être menées à temps.

Indispensable à un pays en grande ébullition démocratique comme le Bénin, l'ANESP ainsi exemptée des manifestations de surenchères toujours dommageables à l'efficacité dans les activités, aura fatalement une performance jamais égalée au Bénin.

En gérant le financement public des partis politiques (autre innovation), l'ANESP, pourvue de la rigueur nécessaire à toute structure administrative du genre qui dispose d'une vigie permanente, offrira certainement une probante gestion axée sur les résultats de développement, par un meilleur contrôle / suivi des fonds mis à disposition.

Structure pérenne, les dispositions nécessaires devront pourtant être prises pour éviter une éventuelle caporalisation future de l'ANESP par un président de la République véreux à velléité despotique et dynastique.

Le risque d'allégeance brute au Président de la République par opportunisme politique et/ou par velléité d'inféodation stratégique aux partis dominants seront pourtant des éléments vivifiants d'une démocratie dynamique et dont les bases se renouvelleront constamment. En effet, l'ANESP permettra une netteté physique Majorité – Minorité / Mouvement – Opposition. Elle offre ainsi l'occasion d'éviter l'existence fantaisiste de groupements amicaux ou de mouvements ridicules qui s'arrogent des manteaux inconvenants de partis politiques et agissent comme tels en toute illégalité, dans une parfaite confusion de buts et d'objets.

## **Conclusion**

La nouvelle Charte des Partis Politiques du Bénin proposée pour adoption est une belle initiative de l'Assemblée nationale du Bénin. Elle répond parfaitement bien aux besoins actuels de la démocratie béninoise, dans ses jeux et enjeux de vie et d'enracinement lénifiant.

Désormais appelée à proscrire les dérives récentes d'un système multipartisan mal outillé et conséquemment menacé de désordre anthropique, la version actuelle de la charte des partis politiques au Bénin, mieux structurée, comblera fatalement un vide sinistre. Le malheur de laisser le système partisan actuel perdurer dans des errements assassins de crédibilité, au péril des acquis de la démocratie béninoise constamment menacée de l'intérieur, sera ainsi conjuré résolument. La préoccupation du Parlement béninois d'améliorer l'existant est donc unique et très encourageant. Faire désormais du parti politique béninois un puissant instrument de développement, tel est le credo d'un Etat de plein enracinement démocratique pour effectivement vaincre la fatalité, dans l'isolement du manque citoyen.

En somme, désormais au Bénin, comme le buffle qui utilise ses cornes pour protéger ses flancs, le système partisan béninois doit être encadré par de solides réformes dont la nouvelle charte des partis politiques : on est un parti politique ou on ne l'est pas !

## Bibliographie

- 1- Chagnollaud, Dominique (2011), "Science politique", Paris, Armand Colin, 207 pages..
- 2- Colloque CEDEAO (2010), "Actes du Colloque régional sur les partis politiques et la démocratie au sein des partis dans les Etats membres de la CEDEAO, Abidjan, Côte d'Ivoire, 21-22 juillet 2010.
- 3- Commission européenne (2014), "Encourager la participation de la société civile aux processus politiques et budgétaires", in *Collection et Méthodes – Document de référence*, Bruxelles Luxembourg, 28 pages.
- 4- Fondation Friedrich Ebert (1997), "La démocratie commence à la maison : la question de démocratie au sein des partis et des associations au Bénin", Cotonou, Friedrich Ebert Stiftung, p. 20
- 5- Gohy, Gilles Expédit (2015a), "Education et Gouvernance Politiques au Bénin du Danxômè à l'Ere Démocratique.", Editions L'Harmattan – Collection *Etudes africaines* – Série *Education* - Paris. ISBN : 978-2-343-05170-3. 563 pages + annexes.
- 6- Gohy, Gilles Expédit (2015b), "Contre-performances du Système Partisan au Bénin : Vers quel socioconstructivisme ?", In Revue internationale *Le Korè (A la conquête de l'Homme)* ; N°47-2015 (ISSN 1817-5635)
- 7- Recherches internet variées sur GOOGLE, à propos des systèmes partisans des 15 pays de l'Afrique de l'Ouest.

## Annexe

**Tableau synthétique : Quelques forces et faiblesses du système partisan béninois**

|   | <b>FORCES</b>  | <b>FAIBLESSES</b>  |
|---|--|--|
| <p><b>SYSTEME<br/>PARTISAN<br/>BENINOIS</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Grande conscience utilitaire et bonne perception du parti politique comme socle de l'enracinement démocratique</li> <li>• Forte capacité de mobilisation politique comme stratégie de survie</li> <li>• Creuset de pratiques solidaires circonstancielles (opportunistes) pour remporter les élections</li> <li>• Irremplaçabilité / irrévocabilité du parti politique dans le système politique par une quelconque autre organisation</li> <li>• Réceptivité à la réforme du système partisan pour offrir une base solide et durable de développement économique et social de la Nation</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inflation de partis politiques (régionaux ou claniques) de faibles performances et sans base idéologique et programmatique évidente</li> <li>• Inflation de partis politiques à caractère régional, départemental ou claniques sans moyens (financiers, matériels et humains) de fonctionnement</li> <li>• Prolifération de "<i>partis-bambous</i>" (Gohy, 2015) viables le temps d'une campagne électorale</li> <li>• Faible capacité d'animation réelle de la vie politique nationale : aucun parti politique n'a jamais pu faire élire un de ses membres</li> <li>• Faible capacité de rétention idéologique : l'intérêt perçu comme motivation principale et faible niveau d'identification partisane (voir "<i>parti-grenier</i>" Gohy, 2015)</li> <li>• Le parti politique comme creuset de recherche du profit : alliances éphémères répétitives et transhumances aisées.</li> <li>• Faible attractivité du Statut de l'Opposition comme facteur dirimant à la manifestation claire d'une Opposition nette et crédible</li> <li>• Faible différenciation sociopolitique entre Mouvanciers (Majorité) et Opposants (Minorité) qui rend essentiellement falsifiable la position occupée éphémère et aléatoire</li> </ul> |